

Cantons-confédération : sous les comptes, la politique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1984)

Heft 754

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sous les comptes, la politique

Personne ne saurait en douter: même quand ils sont au service de l'Etat, les comptables ne font pas de politique. Humbles techniciens, ils se contentent d'aligner leurs chiffres, en respectant les classifications décidées par les politiciens. Moyennant quoi, il arrive que ces derniers en viennent à discuter, en toute incompétence de l'avis des spécialistes, de plans comptables et autres schémas sensés restituer la vie économique et la situation financière des collectivités.

Derrière la bataille d'allure technocratique, l'enjeu politique peut être d'importance. On le voit bien à propos du modèle de compte que les cantons voudraient imposer à la Confédération, dont le Conseil national ne veut pas davantage que le Conseil fédéral — à l'inverse du Conseil des Etats.

Très en gros, le dossier, bien épais comme les aimez les comptables, peut se résumer comme suit. A fin 1977, la Conférence des chefs de Départements des finances (CDF) des cantons suisses adoptait à l'unanimité un système normalisé de comptabilité publique, mis au point par une commission d'experts cantonaux et communaux, tous humbles techniciens entraînés par un acharné, le Zurichois Ernst Buschor. A l'heure actuelle, quinze cantons établissent leurs comptes selon ce système, et huit envisagent de l'adopter; quant aux communes, elles s'y conforment progressivement, en fonction des instructions reçues de leur chef-lieu.

UN «INSTRUMENT DE GESTION»

Qu'y a-t-il donc de si séduisant dans ce nouveau modèle de compte, pour lequel voyage présentement l'actuel président de la CDF, le radical genevois Robert Ducret? Rien de spécial en somme, sinon qu'il représente un instrument de gestion

qui doit fournir une série de données pour des décisions dans les domaines administratif et économique» (*Manuel de comptabilité publique*, I, p. 19). En clair, le modèle des cantons et des communes permet de connaître et de gouverner les finances de ces collectivités, comme on le fait de celles des entreprises, à la manière de la comptabilité industrielle, avec ses centres de profits et de coûts — d'ailleurs promptement rebaptisés centres de responsabilités.

LE CARNET DU LAIT DE LA CONFÉDÉRATION

Tout cela semble fort bien en effet. Pourquoi ne pas gérer les finances publiques de façon moderne, en s'inspirant des principes comptables en usage dans l'économie privée? Pourquoi la Confédération s'accroche-t-elle à sa comptabilité «camérale», qui met l'accent sur le mouvement des paiements, sans distinguer les dépenses de fonctionnement (pour l'exploitation quotidienne) et celles d'investissement (pour l'avenir)?

Posée en ces termes, la question appelle une réponse facile à deviner. Si la Confédération répond le contraire, c'est qu'elle mène une vie économique et financière fondamentalement différente de celle des cantons et communes. Mis à part les bâtiments de l'administration, de l'armée et des écoles polytechniques, la Confédération n'investit pratiquement pas. La majeure partie de ses dépenses sont des transferts: aux cantons principalement, mais aussi aux communes, aux agriculteurs, aux assurés sociaux, etc. Et le reste représente des achats qu'il vaut mieux amortir au fur et à mesure, à commencer par les acquisitions d'armement. Au total, pas grand-chose de commun avec les cantons et les communes, qui construisent, équipent, fournissent aussi, de l'énergie par exemple. Sans compter qu'au plan national, les grands services publics sont soit constitués en régies (PTT, Alcools), soit en entreprises distinctes, avec régime comptable variable, mais dans l'ensemble plus proche de l'économie privée (CFF, Caisse fédérale d'assurances, CNA, Butyra, SSR, etc.).

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que de G.-A. Chevallaz à Otto Stich, en passant bien sûr par W. Ritschard, pourtant ancien président de la CDF, tous se soient plus ou moins ouvertement opposés au «modèle Buschor». Comme à son habitude, Otto Stich s'y prend finement: il dit clairement non aux cantons, mais il annonce une réforme du système comptable fédéral, dont il sent bien la rigidité. Sa volonté et sa ténacité pourraient venir à bout de la résistance farouche de Rudolf Bieri, chef (ou plutôt roi) de l'Administration fédérale des finances, avant qu'il prenne sa retraite à la fin de l'année à venir.

Du lest, Otto Stich n'a pas l'intention d'en lâcher sur le fond, mais sur la forme, à des fins de comparabilité statistique et de transparence des comptes des collectivités. Il est en effet grand temps que l'on sorte du bricolage intercantonal actuel, grâce auquel on tente de sauver l'actuelle classification «unifiée» des dépenses et des recettes publiques. Au reste, la Confédération continuera de tenir ce que les radicaux et les libéraux surnomment son «carnet du lait», dans lequel elle inscrit, telle une ménagère consciencieuse, ses entrées et ses sorties au jour le jour — non sans tenir par ailleurs toute une série de comptes qui renseignent sur sa situation de fortune.

UN DÉFI

N'empêche que derrière les chiffres et les modèles, par-delà les affrontements personnels (ceux qu'adorent les mass media, qui suivent de loin le match Ducret-Stich ou Buschor-Bieri), les collectivités cantonales et locales ont jeté un défi à la Confédération.

Ou bien la Confédération cède et adopte le modèle de compte préconisé par la CDF et elle doit alors procéder à la réactivation d'une partie au moins de ses investissements civils et militaires (ceux des trente dernières années, par exemple, comme l'a fait le canton de Zurich en changeant de système),

faisant apparaître une valeur théorique et donc un passif (endettement) plus élevé. Bref, de quoi justifier une politique de rigueur encore accrue.

Ou bien la Confédération demeure fidèle au système actuel, avec un compte «financier» qui peut avoir à supporter les à-coups de décaissements importants, par exemple pour l'acquisition de chars blindés.

Le grand Argentier Stich veut donc poursuivre, tout en adaptant. Il peut compter pour cela sur l'appui du Conseil national, formellement donné la semaine dernière au grand dépit des cantons qui trouvent la Chambre du peuple décidément trop suisse. Mais les Romands sont également déçus par le Conseil des Etats qui a certes adopté le modèle CDF il y a un an, mais se montre en général trop «politisé» pour livrer davantage que des barouds d'honneur — aéroport de Cointrin, modèle comparable, même combat...

Sous le modèle de compte comme sous le béton des pistes, il y a la politique, avec ce continuel affrontement propre aux Etats fédéraux, entre la tête et les membres.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les nouveaux démons

Nous parlions de *macrocéphales*...

Le dernier cahier (n° 30) de l'*Alliance culturelle romande*, que publie Weber-Perret, intitulé *45 ans plus tard: la seconde guerre mondiale en Suisse et ses conséquences vues par diverses générations*: très riche, très remarquable (je puis difficilement dire autre chose, étant donné d'une part que W.-P. m'a fait le grand honneur et le grand plaisir de me demander une contribution; et d'autre part que j'y retrouve des amis: Janine Buenzod, Gaston Cherpillod, Mireille Kuttel, Roger-Louis Junod, Eric de Montmollin, Francine Gehri, Suzanne Derieux, pour ne nommer que ceux-là)...

Un article qui sort nettement du lot, celui d'une dame Suzette Sandoz: *Le risque de dérapage: la guerre «sainte»*, ça s'intitule. Dame S. S. est paraît-il docteur en droit, «chrétienne pratiquante et mère de famille (veuve)». Tous titres considérables et devant lesquels on ne peut que s'incliner.

Dans son article, il est écrit que la guerre sainte «est un acte fanatique — donc intolérant, voire haineux» (ce qui permet de répondre victorieusement à ceux qui prétendent qu'elle est inspirée par la tolérance et par l'amour); qu'elle est «un mal ancien plus actuel que jamais»; qu'il y a un «refus suisse de la guerre sainte»; mais qu'il y a aussi une tentation de la guerre sainte... Après quoi, on s'attend à lire quelque chose sur Khomeiny, ou sur les Palestiniens, ou à la rigueur sur les extrémistes bernois ou jurassiens...

Non, non!

La guerre sainte, selon Suzette, s'incarne aujourd'hui dans l'*Eglise politisée*...

Et puis dans l'*ONU*, qui est par excellence le lieu de la guerre sainte.

Et puis — ça, c'est le pire de tout — dans les *objecteurs de conscience*!

Avouez que vous n'y aviez pas pensé! On croirait lire Laurel et Hardy¹ — je veux dire: MM. Werner et Marejko.

Poursuivant sur sa lancée, M^{me} Sandoz explique dans *La Vie protestante* du 23 novembre qu'elle est contre la loi sur l'assurance maternité parce que cette loi «est inconciliable avec la dignité humaine»...

Tel que.

Et dire que j'ai écrit des horreurs sur le compte de M^e Manuel!

Manifestement, c'était un surdoué si on le compare à tel ou telle d'aujourd'hui.

*

Avez-vous lu *Hôtel Vénus*, d'Anne Cuneo? «C'est un livre fraternel» — je me demande si vous saurez reconnaître d'où j'ai tiré ma citation!

¹ Le lecteur aura rectifié de lui-même: c'est de *Max et Moritz* qu'il s'agit.

L'amour et la Révolution, les deux sujets, qui n'en forment qu'un! «Lyrique et flamboyant», écrit Yves Bridel dans *24 Heures*, à propos de ce livre qui se déroule à Santiago de Cuba, mais évoque aussi la Suisse, et l'Aurès, et d'autres lieux...

«Un monde nouveau, entends-tu, un monde où tu m'aimeras comme l'éclat rouge du sang et des bannières je t'aime comme l'eau de la mer comme le combat de chaque jour comme le peuple comme le diamant de l'idée et la pulpe du fruit et la grenade regorge le rouge de nos rencontres dans le bruit de cette révolution, la leur, un peu la nôtre aussi.»

Pas indigne du *Phénix* d'Eluard, que vous en semble?

J. C.

EN BREF

Le soir du dimanche 2 décembre, les auditeurs bernois captaient deux programmes d'information sur les résultats des élections locales: la radio locale Radio ExtraBE et un canal bernois de la SSR. C'est la première fois que la SSR suivait de si près les élections locales. A cause de la concurrence?

* * *

Le Liechtenstein aura un quotidien dès le début de l'année prochaine. Le «Liechtensteiner Volksblatt», qui paraissait jusqu'ici cinq fois par semaine, paraîtra alors tous les jours ouvrables. Tirage actuel: un peu moins de 8000 exemplaires.

* * *

L'écrivain populaire alémanique Arthur Honegger vient de fêter son 60^e anniversaire. A cette occasion, il a révélé qu'il ne peut pas vivre de ses œuvres (tirage total: 120 000 exemplaires). Ses droits d'auteur constituent la base de sa future assurance-vieillesse (deuxième et troisième piliers réunis pour un indépendant).

* * *

Deux membres de l'Action nationale, M^{me} Mary Meissner et le conseiller national Markus Ruf, ont rencontré M. Le Pen à Strasbourg. Ils lui ont fait cadeau d'une Swatch.